



## Demande de reintegration de la nationalité française

Par **Morad312**, le **04/12/2012** à **21:43**

Bonjour, je souhaite réintégré la nationalité française je suis né en 1959 mon père était français à l'époque algérie française et ma mère aussi ils ont toujours les papiers : passeport, carte d'identité de nationalité française, livret de familles français et ils sont jamais aller pour enlever leur nationalité à l'époque plus mon grand père est un ancien combattant j'ai son livret militaire et sa carte d'identité française et ma grand mère aussi elle a la carte d'identité française je dispose plusieurs documents qui prouve que mes parents et mes grand parents aussi étaient français donc ma question est ce que je pourrais avoir la nationalité française si je fais une demande de réintégration ? et est ce que mes fils qui sont majeur pourront l'avoir eux aussi ? merci de bien vouloir me répondre !

Par **amajuris**, le **04/12/2012** à **23:44**

bjr,  
je vous conseille de consulter les réponses apportées à cette question récurrente sur ce site.  
pour votre information l'algérie est devenue indépendante en 1962; les algériens de droit local sont devenus algériens à la date de l'indépendance.  
cdt